

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20191216-VD20191216-008-DE
Date de télétransmission : 18/12/2019
Date de réception préfecture : 18/12/2019

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHICI - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. CONTESSE (pouvoir Mme BLAYA) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Zone d'Aménagement Concerté Ecocité Jardin des Maraîchers - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2019 - Approbation

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités locales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) m'a adressé le compte rendu annuel à la collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Ecocité Jardin des Maraîchers établi à la date du 30 juin 2019.

Il est précisé que les comptes de la SPLAAD sont présentés sur un exercice couvrant la période du 1^{er} juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1.

Le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 28 septembre 2009, de confier à la SPLAAD par voie de convention de prestations intégrées, l'aménagement du territoire "Grand Est" dont le site "Anciens Abattoirs", d'une surface de 28 hectares au nord du boulevard Chicago, constitue la première phase d'aménagement.

Par délibération du 27 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé d'aménager ce secteur à l'exclusion du stade des Poussots sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Le dossier de réalisation a été approuvé par délibération du 28 juin 2012.

Pour mémoire, l'objectif de l'opération, d'une superficie de 19,60 ha, est la réalisation d'un écoquartier revêtant une variété programmatique et typologique en matière d'habitat conformément au Programme Local de l'Habitat et l'offre d'une mixité fonctionnelle (1500 logements environ, commerces, bureaux, services).

Au 30 juin 2019, la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération est assurée par la SPLAAD, la Ville de Dijon et l'EPFL. A ce jour, 18 parcelles représentant 40 726 m² de terrain de la phase 2 ont été acquises par l'EPFL pour un montant de 3 517 255 € HT et hors frais de portage. Les dépenses constatées pour ce poste au 30 juin 2019 s'élèvent à 4 568 716 € TTC.

Au cours de l'exercice, ont été poursuivis, les travaux d'aménagement du mail central et des espaces paysagers. Les travaux du premier carrefour à feux sur le boulevard de Chicago ont été réalisés ainsi que les travaux de finitions des voies publiques de la phase 1. Les travaux de viabilisation de la phase 2 ont débuté. Au 30 juin 2019, les dépenses constatées pour ce poste s'élèvent à 5 898 292 € TTC.

Sont prévus, à l'échéance du 30 juin 2020, l'achèvement des travaux de finition de la phase 1, en lien avec la livraison des logements, la mise en oeuvre des espaces paysagers du square Maryse Bastie ainsi que la poursuite de la viabilisation de la phase 2.

Un compromis de vente a été signé le 22 novembre 2018 concernant le lot 2A avec DEMATHIEU ET BARD concernant une surface de plancher de 5 423 m² pour un montant de 1 749 820 € HT. Au 30 juin 2019, les recettes constatées pour ce poste s'élèvent à 5 380 321 € TTC. D'ici au 30 juin 2020, sont prévues les signatures de compromis de vente concernant les lots 2B, 2C, 3A, 3B et 3C.

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et charges sont arrêtés au 30 juin 2019 à un montant de 39 796 255 € TTC.

La subvention d'équilibre de la Ville de 3 023 526 € est inchangée. Outre la subvention de la Région à hauteur de 800 000 €, une subvention de 320 000 € a été obtenue auprès de l'Agence de l'Eau au titre du traitement alternatif des eaux pluviales.

La trésorerie de l'opération est assurée par une avance du concédant de 1 000 000 € versée au deuxième trimestre 2013 et par des mobilisations d'emprunts.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2019, de la Zone d'Aménagement Concertée «Ecoquartier Jardin des Maraîchers».

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 48

Abstentions : 8